



## FAVORISONS LE MIEUX-ÊTRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à la **Fête nationale** qui se déroulera le 24 juin sous le thème : « **Ma municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie** ».

À cette occasion, nous vous offrons musique, feux d'artifice, activités pour enfants seront organisées pour permettre aux familles une plus grande participation.

Il appartient à toutes et à tous de promouvoir cette activité municipale et favoriser le maintien d'un milieu où il fait bon vivre.

Je vous encourage à y participer en grand nombre.

**Berthe Bélanger**  
Mairesse

## ENVIRONNEMENT

**Journée de l'environnement le 21 juin**  
10 h à 16 h



Du soutien à l'implication des citoyennes et citoyens.

Pour vous soutenir dans vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant la protection de

l'environnement la municipalité avec la collaboration du CCE et du CCEPL et la MRC des Laurentides organise une journée portes ouvertes.

20 kiosques d'information et spécialistes seront sur place pour vous offrir des conseils gratuits. Des brochures seront disponibles, animation pour les jeunes, échantillonnage d'eau, distribution d'arbustes et d'arbres ainsi que de nombreux prix de présence.

La protection de l'environnement, c'est l'affaire de tous.

Nous vous attendons en grand nombre.

**Votre comité organisateur**  
par Murielle St-Charles,  
conseillère en environnement

## NOUVEAUX COMMERCES

Nouveaux commerces qui ont ouvert leurs portes à Val-des-Lacs en 2007-2008

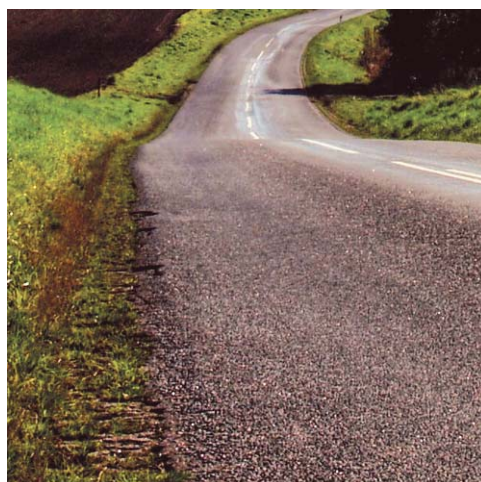
Resto Chez Fern,  
nouvelle administration : Martine

Salon de coiffure Annick

Animalerie : Denise Larivière,  
propriétaire

Epicerie Bon Ami : Marcel Hotte

**La municipalité leur souhaite bon succès...  
Encourageons nos commerces locaux !**



## LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LA VOIRIE SE POURSUIT EN 2008

- Entretien préventif des chemins
- Drainage du coin Charron-Val-des-Lacs par un système d'égout pluvial
- Refection en asphalte d'un tronçon du chemin Val-des-Lacs à partir du coin Charron
- Entretien et refection de la signalisation, des fossés, ponceau etc...
- Épandage de l'abat poussière, prévu pour le 10 juin et début d'août
- Glissière de sécurité Chemin Hudon
- Investigation Chemin Ernest
- Pavage du Chemin du Lac Quenouille prévu programme été 2009.

## COMMUNICATION

Les communications internes et externes sont de plus en plus importantes dans notre municipalité. Que nous soyons employé(e)s de la municipalité, citoyennes et citoyens, nous devons tous faire des efforts pour améliorer les communications. Cette mesure ne pourra qu'avoir des incidences positives sur l'ensemble des services à la population. Ceci nous permettra de mieux planifier et coordonner les informations destinées à la population.

Nous insistons pour vous inviter à prendre connaissance de votre bulletin municipal et à consulter votre site internet.

## COMITÉ DE LA CULTURE

En 2006 et suite à l'invitation de la municipalité, un comité formé de personnes ayant un intérêt pour les arts se réunissent. Pour 2008, ce comité a pour mandat d'élaborer une politique culturelle pour la municipalité.

La municipalité de Val-des-Lacs prend des engagements fermes pour appuyer les arts et la culture en soutenant activement le milieu culturel.

La municipalité souligne son intention de créer un climat favorable au développement de la culture et de ses créateurs.

Les élus municipaux considèrent qu'un environnement de qualité caractérisé par la présence de la forêt, lacs, montagnes et cours d'eau représente une richesse à préserver et nous reconnaissons que le maillage de la culture est essentiel et est une composante de notre territoire.

Par conséquent, le conseil entend intégrer la culture dans la philosophie de la gestion municipale.

Les activités et les lieux d'accueil, sont un objet de fierté et une expression de notre culture. Déjà, le comité s'est réuni à plusieurs reprises et travaille de façon soutenue aux différentes étapes menant à la rédaction de cette politique et de son plan d'action qui suivra.

**Berthe Bélanger**  
Mairesse

# Le Vallacquois

Bulletin  
d'informations  
municipales

Juin 2008 Volume V Numéro 2

AU COEUR DE LA NATURE

Bon été!

- **Distribution d'arbres gratuits**  
30-31 mai de 10 h à 16 h
- **Le Souper champêtre**  
19 juillet à l'hôtel de ville.
- **La Fête nationale**  
24 juin

[www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca](http://www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca)



## Mot de la mairesse

L'année 2008 est maintenant amorcée et plusieurs indices permettent de croire que cette année sera fructueuse en retombées de toutes sortes pour notre municipalité.

Alors que 2006-2007 nous propulsait dans une ère d'analyse et de consultation pour mieux connaître les priorités d'avenir ainsi que les besoins de la communauté, 2008 sera une année de consolidation.

Plusieurs personnes ont été interpellées durant cette période pour mieux connaître et comprendre les besoins et les priorités de notre municipalité, les municipalités environnantes ainsi que la région ont aussi été consultées.

Dans le but de vous aider durant l'année, plusieurs aspects de gestion et des informations seront abordés dans les domaines de l'environnement, protection du patrimoine, entretien du réseau routier, service aux citoyennes et citoyens.

- La signature d'un protocole d'entente avec la fabrique et le transfert de titre pour l'église et le presbytère (avril et mai 2008).
- Une réglementation pour protéger biens culturels et communautaires.
- La rénovation et la mise en norme de l'hôtel de ville ainsi que l'agrandissement de la bibliothèque sont en cours de réalisation et l'ouverture officielle est prévue en septembre (subvention allouée par le ministère jusqu'à concurrence de 400,160 \$).
- Améliorer les services à la communauté en se dotant d'une salle culturelle et communautaire (suite aux transferts de l'église et du presbytère).
- Se doter d'un plan stratégique récréotouristique et de développement du territoire. (Payé à même l'enveloppe du programme mono-industrielle).
- Mise en norme du presbytère (réserve du surplus accumulé).
- Solidifier le plancher de l'église par mesures de sécurité (enveloppe du pacte rural).
- Plan d'action pour améliorer le réseau routier (demande de subvention, retour de la taxe sur l'essence, demande de remboursement pour la réfection des ponts).
- Mettre l'accent sur le développement de la communauté (enfants et ados).
- Protection de l'environnement : reboisement des rives et inventaires des fosses septiques. (Plan d'action 2008-2009-2010).
- Projet de grande importance à l'étude sur les terres publiques.
- Projet domiciliaire.
- Présence dans la région pour mieux se positionner comme municipalité.
- Politique culturelle et dépense.

En effet, nous assistons présentement à une conscientisation de plus en plus marquée de la population pour une gestion axée sur l'avenir en tenant compte de la capacité des générations futures à payer et répondre à leurs besoins, tout en protégeant et améliorant les acquis.

Cette prise de conscience pose plusieurs questions fondamentales ?

Quels seront précisément les besoins de ces générations futures ?

Quels moyens prendre pour demeurer à l'affût de l'évolution des municipalités environnantes ?

Quels moyens la municipalité mettra-t-elle en place pour une meilleure vision d'avenir ?

Quels moyens prendre pour que notre municipalité ne soit plus identifiée comme étant dévitalisée ?

Comme vous pouvez le constater, votre municipalité poursuivra les démarches déjà engagées pour protéger vos acquis et notre territoire.

Nous devons donc continuer nos démarches vers une amélioration continue, qui fera de nous une municipalité en santé et fière d'occuper et de protéger son territoire.

**Berthe Bélanger, Mairesse**

## DATES IMPORTANTES à souligner

### ADDENDUM AU CALENDRIER DES ACTIVITÉS

#### Le Souper champêtre

19 juillet à l'Hôtel de ville.

Réservez vos places.

#### La Fête nationale

24 juin

#### Distribution d'arbres gratuit

30-31 mai de 10 h à 16 h

Au presbytère de la municipalité de Val-des-Lacs. Des bénévoles et inspecteur de la municipalité seront sur place pour vous conseiller et répondre à vos questions.

#### Camp de jour

Encore quelques jours pour inscrire vos enfants au Camp Auberge du P'tit Bonheur. Information à la municipalité.

#### Dates des assemblées régulières durant la saison estivale

13 juin 2008

11 juillet 2008

8 septembre 2008

#### Journée de l'environnement à l'Hôtel de ville

21 juin 2008 de 10 h à 15 h

#### Versements des taxes municipales

3<sup>e</sup> versement : 14 juillet 2008

4<sup>e</sup> versement : 12 septembre 2008

#### Spectacle de Michel Rivard

11 octobre 2008

Billets disponibles à partir du 7 juillet à l'hôtel de ville.

#### Période de permis et certificats

Messieurs Francis Beaulieu et Farid Madaoui, inspecteurs se feront un plaisir de vous fournir les informations nécessaires pour obtenir vos permis de construction, de rénovation et autres certificats d'autorisation. Nous sollicitons cependant votre collaboration afin de prendre un rendez-vous préalablement. Ce simple petit geste leur permettra de vous consacrer le temps nécessaire pour vous offrir le meilleur service possible. 819 326-5624 poste 3604 ou poste 3605 ou sur le site internet à la section « pour nous joindre ».

## CADRE DE VIE

Val-des-Lacs soigne son cadre de vie et demande votre participation pour embellir votre municipalité. Présentement nous sommes confrontés au problème des bacs de déchets qui sont laissés à l'abandon sur le bord des chemins ainsi que de gros déchets ou encore des amoncellements de débris de toutes sortes.

Vous savez que cela a plusieurs incidences sur la valeur de votre propriété et celle de vos voisins et l'image de votre municipalité.

Cet été, une équipe de bénévoles aménagera les jardins de la municipalité, ceux de l'église et du presbytère ainsi que la croix du chemin et du parc. Nous vous demandons votre collaboration pour embellir, il convient cependant de rappeler que le respect de l'environnement est une affaire individuelle. Aussi faut-il être vigilant en adoptant une attitude responsable afin de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie.

La municipalité a l'intention d'agir rapidement dans les dossiers de nuisances.

Chacun comprendra la nécessité de travailler ensemble, à mettre en valeur notre municipalité pour protéger nos investissements et permettre d'avoir un endroit où la nature est mise en évidence.

Votre collaboration nous est précieuse.

#### LE VALLACQUOIS

Juin 2008

Volume V • Numéro 2

Publié en 1200 exemplaires  
par la municipalité de Val-des-Lacs  
349, chemin de Val-des-Lacs  
Tél. : 819 326-5624  
Télé. : 819 326-7065

maire@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Conception et mise en page :  
Cyrcom : 819 322-7693  
Courriel : joanne@cyr.qc.ca

# Environnement

## PROTECTION DES RIVES ET DU LITORAL



Au cours des dernières années, l'apparition des cyanobactéries dans les lacs et cours d'eau du Québec est de plus en plus fréquente, et la région des Laurentides est la région où l'on dénombrait le plus de lacs affectés en 2007. Ce phénomène est lié à plusieurs facteurs, mais notamment à des apports importants de phosphore et autres nutriments dans nos lacs et nos cours d'eau. De plus, l'apparition de fleurs d'eau de cyanobactéries démontre une accélération du processus d'eutrophisation de nos lacs<sup>(1)</sup>.

La MRC des Laurentides est en voie de se doter d'un règlement visant la protection et la mise en valeur à long terme des lacs et des cours d'eau sur son territoire. Par ce changement réglementaire, les municipalités sur le territoire de la MRC des Laurentides seront eux aussi dans l'obligation de modifier leurs réglementations à propos des rives, du littoral et des milieux humides et des nouvelles normes d'implantation des bâtiments près des lacs et des cours d'eau pour répondre aux nouveaux objectifs fixés dans le schéma d'aménagement révisé.

La municipalité de Val-des-Lacs a entrepris cet hiver le processus de modification de sa réglementation en fonction des objectifs et directives émises par la MRC des Laurentides à travers son projet de modification de sa réglementation. La municipalité prévoit que la nouvelle réglementation sera en vigueur à la fin du printemps.

Ainsi, l'organisation municipale a cru opportun de vous aviser de ce changement réglementaire qui affectera plusieurs propriétés et citoyens cet été.

Ainsi, nous vous rappelons par le fait même que tous les travaux, ouvrages, constructions et la coupe de gazon seront réglementés.

Les principaux changements peuvent être décrits comme suit :

« Sur la rive d'un cours d'eau ou d'un lac, tout contrôle de la végétation, y compris la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbre sont interdits à l'exception des ouvrages et travaux prévus et autorisés à la section I et II du chapitre VIII. Malgré les dispositions précédentes, dans le cas des bâtiments et constructions existantes sur la rive qui sont conformes au règlement en vigueur ou qui, s'ils ne sont pas conformes, sont protégés par des droits acquis, le contrôle de la végétation sur la rive est autorisé dans une bande maximale de 2 mètres au pourtour de ces bâtiments et constructions ».

« Lorsque la rive ne possède plus son couvert végétal naturel ou que celui-ci est dénaturé à un niveau supérieur à ce qui est prévu par les dispositions de la présente sous-section, des mesures doivent être prises afin de revégétaliser la bande de terrain adjacente à la ligne naturelle des hautes eaux avec des végétaux herbacés, arbustifs et arborescents de type indigène et riverain sur une profondeur de 5 mètres ».

« Sur toute la superficie à revégétaliser, les arbustes doivent être plantés en quinconce, à 1 mètre l'un de l'autre; quant aux arbres, la distance maximale entre chacun, calculée à la base du tronc, est de 5 mètres. Malgré les dispositions précédentes, dans le cas des bâtiments et constructions existantes empiétant sur la rive qui sont conformes au règlement en vigueur ou qui, s'ils ne sont pas conformes, sont protégés par des droits acquis, la revégétalisation n'est pas requise dans une bande maximale de 2 mètres au pourtour de ces bâtiments et constructions, ni pour l'accès au plan d'eau lorsque celui-ci est autorisé ».

« La revégétalisation de la rive doit être réalisée dans un délai maximal de 36 mois de la date d'entrée en vigueur du présent règlement ».

(1) <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>

**Francis Beaulieu, inspecteur en environnement**

# CONSEILS PRATIQUES DE VOTRE SERVICE D'INCENDIE



L'arrivée de l'été est synonyme de soirées conviviales autour de brochettes, de viandes et de poissons grillés. Évitez cependant à notre service incendie d'intervenir en prenant soin d'entretenir votre équipement.

## L'entretien au fil des saisons

Même s'il est conçu pour affronter toutes les températures, votre barbecue nécessitera un minimum d'entretien chaque année pour vous permettre d'en tirer le maximum d'efficacité en toute sécurité. Prenez connaissance des instructions contenues dans le manuel du fabricant et respectez les conseils suivants :

**Le brûleur :** examinez l'état du brûleur et, si vous constatez qu'il est percé à plusieurs endroits, consultez votre centre spécialisé pour le faire vérifier et le remplacer. S'il est en bon état, nettoyez-le délicatement avec une brosse d'acier. La flamme produite par le propane doit être d'un bleu inaltéré. Par conséquent, une flamme constamment jaune ou lumineuse est probablement causée par un brûleur mal ajusté ou malpropre.

**La cuve :** nettoyez l'intérieur avec du nettoyant à four ou du dégraissant à barbecue. Si vous voulez redonner de l'éclat à l'extérieur de la cuve, utilisez une peinture conçue pour les hautes températures et chauffez le four quelques instants avant de l'appliquer.

**Les commandes d'allumage :** Veuillez vous assurer que les boutons de contrôle fonctionnent bien et que le robinet de la bouteille de propane est en bon état.

**Le boyau et le raccord :** pour vérifier si votre installation présente une fuite de propane, assurez-vous que le raccord est bien serré, ouvrez le robinet de la bouteille, appliquez une solution savonneuse sur le raccord et le boyau. Si vous décelez la formation de petites bulles, c'est qu'il y a une fuite de gaz. Il faut corriger cette fuite avant l'utilisation en changeant les pièces défectueuses. Consultez votre centre de distribution au besoin.

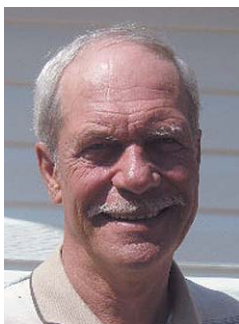
**Les pierres volcaniques :** les pierres volcaniques ne nécessitent aucun entretien, mais il est bon de les retourner quelques fois au cours de la saison. Notez qu'une seule couche de pierres suffit pour un rendement maximum de

votre appareil. Ne surchargez donc pas la grille de fond et assurez-vous de voir la flamme du brûleur en quelques endroits.

**Les grilles :** il est recommandé de faire tremper les grilles dans de l'eau chaude savonneuse après chaque utilisation.

**Les bouteilles :** les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées de la circulation et remises au distributeur de propane, qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bouteille au rebut, car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

## Savez-vous que le printemps est aussi propice aux incendies de forêt que la fin de l'été ou l'automne ?



Dès la fonte des neiges, les résidents s'adonnent à une activité : le brûlage. Savez-vous que près du quart des incendies de forêt sont allumés par des brûlages domestiques ? Dès avril et mai, ces brûlages causent des incendies forestiers. Au printemps, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt environnante extrêmement vulnérable. Très tôt en saison, le danger d'incendie est plus élevé dans les terrains dégagés, où il y a davantage de petits combustibles bien secs, car la verdure n'est pas encore installée. Voilà pourquoi dès qu'il est disponible, généralement vers la mi-mai vous devez

consulter l'indice de danger pour connaître les risques d'incendie en forêt.

Lorsqu'il est modéré en forêt, il est accru dans les champs. Il faut donc attendre que l'indice-ô-mètre indique « **Bas** ». Par contre, avant de brûler, prenez le temps d'aviser la municipalité de votre intention de faire du brûlage et assurez-vous d'en obtenir la permission (le permis est gratuit).

Si on vous permet de faire du brûlage, vous devez respecter des règles bien simples pour éviter une catastrophe. D'abord, surveillez la vitesse et la direction du vent, faites un amas à brûler d'une hauteur inférieure à 2,5 mètres (8 pieds) et assurez-vous d'avoir sur place l'équipement et les personnes nécessaires pour maîtriser et éteindre le brûlage. Ensuite, aménagez un coupe-feu jusqu'au sol minéral. La largeur de votre coupe feu doit être d'au moins cinq (5) fois la hauteur de l'amas.

Vous voulez voir les nouveaux équipements du service d'incendie!

Il y aura portes ouvertes le 24 juin, de 14 h à 18 h.

Les pompiers vous attendent, des explications sur les nouveaux équipements et quelques conseils vous seront transmis.

Guy Côté, conseiller